

CONTENU

1. INTRODUCTION

- 1.1. Règlementation
- 1.2. Revêtement de la route
- 1.3. Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

2. ORGANISATION

- 2.1. Titres RACB pour lesquels le Rallye compte
- 2.2. Numéro de visa de l'ASN
- 2.3. Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)
- 2.4. Comité d'organisation
- 2.5. Commissaires sportifs
- 2.6. Observateurs et délégués RACB
- 2.7. Principaux officiels
- 2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées (tél. et fax)

3. PROGRAMME

- Publication du règlement particulier
- Date de clôture des engagements
- Date de la publication de la liste des engagés
- Publication du Road Book, de la carte du Rallye
- Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point "Shakedown"
- Horaire d'ouverture et fermeture du PC du Rallye
- Panneau d'affichage Officiel – Emplacement
- Ramassage du matériel et des documents
- Vérifications Administratives
- Début des reconnaissances
- Ouverture du centre media et des accréditations
- Vérifications techniques – plombage et marquage des composants
- Mise au point- "shakedown" et horaire
- Conférence de presse JOBFIXERS-BRC avant l'épreuve
- Première réunion des Commissaires Sportifs
- Publication de la liste de départ pour l'Etape 1
- Départ du rallye, lieu et heure
- Fin de l'Etape 1, lieu et heure
- Cérémonie de podium/remise des coupes
- Conférence de presse après l'épreuve
- Vérifications techniques finales
- Heure de la publication du classement final provisoire
- Heure de la publication du classement officiel final

4. ENGAGEMENTS

- 4.1. Date de clôture des engagements
- 4.2. Procédure d'engagement
- 4.3. Nombre d'engagements acceptés
- 4.4. Droits d'engagement / packages d'engagement
- 4.5. Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)
- 4.6. Remboursements

5. ASSURANCE

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

7. PNEUMATIQUES

- 7.1. Pneus à utiliser durant le rallye
- 7.2. Lois nationales ou exigences spéciales
- 7.3. Quantité de pneus

8. CARBURANT

- 8.1. Procédure relative au carburant
- 8.2. Commande de carburant
- 8.3. Responsabilité
- 8.4. Distribution du carburant

9. RECONNAISSANCES

- 9.1. Procédure d'inscription
- 9.2. Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

- 10.1. Documents à présenter
- 10.2. Lieu et Horaire

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

- 11.1. Lieu et horaire des vérifications techniques
- 11.2. Equipement de sécurité de l'équipage
- 11.3. Niveau de bruit
- 11.4. Système de suivi pour la sécurité

12. AUTRES PROCÉDURES

- 12.1. Pointage en avance autorisé
- 12.2. Conférence de presse BRC avant l'épreuve
- 12.3. Heure officielle utilisée pendant le rallye
- 12.4. Comportement en cas d'accident
- 12.5. Point de contrôle après accident
- 12.6. Parc d'assistance
- 12.7. Ouvriers

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

14. PRIX

- 14.1. Remises des Coupes – Lieu et Horaire
- 14.2. Coupes

15. VÉRIFICATIONS FINALES

- 15.1. Vérifications finales – équipes devant participer - emplacement
- 15.2. Droits de réclamation
- 15.3. Droits d'appel

Annexe 1 Itinéraire

Annexe 2 Programme des reconnaissances

Annexe 3 Noms et photographies des chargés des relations avec les concurrents et leurs horaires

Annexe 4 Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

1. INTRODUCTION

- 1.1 Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2019 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2019 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).
Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2019 figure à l'adresse suivante : www.racb.com

1.2 Revêtement de la route

BRC:

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement
Asphalte: 100 % Terre: 0 %

BRC-Criterium:

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement
Asphalte : 100 % Terre : 0 %

1.3 Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

BRC:

Distance totale des ES: 158,15 km
Distance totale du parcours: 256,24 km

BRC-Criterium:

Distance totale des ES: 90,34 km
Distance totale du parcours: 137,70 km

2. ORGANISATION

2.1 Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte:

Championnat de Belgique des Pilotes et Co-Pilotes
Championnat de Belgique des Classes
Championnat de Belgique des Rallyes Historiques
PIRELLI Junior Belgian Rally Championship
Championnat de Belgique R1 Trophy

BRC Critérium

Cups :
RACB M-Cup

2.2 Numéro de visa de l'ASN

BRC: N° de visa : en date du :

2.3 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)

Tieltse Automobielclub vzw

Secrétariat : TAC-rally
Rue: Oude Stationsstraat, n° 95
CP: B - 8700 ville : Tielt
Tél.: +32 (0)498868906 Fax: +32 (0)51790241
Email: boudewijn.baertsoen@tacrally.be Website: www.tacrally.be

2.4 Comité d'organisation

Président: Jan GEEROMS
Secrétaire: Boudewijn BAERTSOEN
Trésorier: Chris SPIESSENS
Membres: H. BAERT, G. De DEURWAERDER, E. GOOSSENS, J. ROELENS, T. LESCRAUWAET, S. DEGELIN, C. DHONDT

2.5 Commissaires Sportifs RACB

Président: Mr. Kris LAMBRECHT
Membres: Mr. Andy LASURE
Mr. Leo SEUTENS
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs: Mr. Pascal VANHULLEBUSCH
Mme.

2.6 Observateurs et Délégués RACB

Délégué Sportif RACB Sport: Mr. Etienne MASSILLON
Délégué Technique RACB Sport: Mr. Eddy PEETERS
Homologation du parcours: Mr. Bjorn VANDECASTEELE
Responsable Chronométrage: Mr. Ghislain DECOBECK
Déléguée au contrôle des licences Mlle Cécile BAL

2.7 Principaux Officiels

Directeur de Course	LESCRAUWAET Thierry	lic. 2020
Directeur de course adjoint	BAERTSOEN Boudewijn	lic. 2288
Secrétaire du rallye	SEYNAEVE Marjan	lic.
Responsable de la Sécurité	DEGELIN Seth	lic. 2470
Responsable de la Sécurité adj.	REYNAERT Geert	lic. 2516
Médecin Chef	Dr. BEIRNAERT Jan	lic. 2064
Chargés des relations avec les concurrents	MAESEN Marc	lic. 2770
	SEYNAEVE Christoph	lic. 2448
	DELHEZ Iwan	lic.
Voiture 000	RONDELEZ Didier	lic: 3399
	ROSIERS Dominique	lic: 3398
Voiture 00	DECLERCQ Kurt	lic. 3494
	REYNAERT Geert	lic. 2516
Responsable des relations avec la Presse	ROELENS Paul	
Responsables des ES :		
ES 1 : Schuiferskapelle	DHONDT Chris	lic. 1970
ES 2 : Ondank	WYFFELS Sebastien	lic. ia
ES 3 : Oosthoek	FIERENS Frederique	lic. ia
ES 4 : Poelberg	SWYNGHEDAUW Marc	lic. 2771

2.8 Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Rallye: TAC-rally
Rue: Gen. Mazcekplein - Europahal
CP: B-8700 ville: Tielt
Tél.: +32(0) 51404080 Fax: +32 (0)51790241
Email: boudewijn.baertsoen@tacrally.be

Numéro d'Urgence
Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est le +32 (0)51404080

3. PROGRAMME

- **Publication du règlement particulier:**
Date & heure 08 / 03 / 2019 à 12h00
- **Date de clôture des engagements:**
Date & heure: 06 / 04 / 2019 à 12h00
- **Date de la Publication de la liste des engagés:**
Date & heure: 09 / 04 / 2019 à 22h00
- **Publication du Road Book, de la carte du Rallye**
Lieu: Europahal, Gen Mazcekplein, 8700 Tielt
Date & heure: 12 / 04 / 2019 à 07h30
- **Date de clôture pour les inscriptions "Shakedown":**
Date & heure: 10 / 04 / 2019 à 16h30
- **Ouverture PC du rallye:**
Date & heure: 12 / 04 / 2019 à 07h30
- **Panneau d'affichage officiel**
Lieu: Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt:
Date & heure: à partir de 12 / 04 / 2019 à 07h30
- **Ramassage du matériel et des documents:**
Lieu: Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt
Date & heure: 12 / 04 / 2019 à 07h30
- **Vérifications administratives:**
Lieu: Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt
Date & heure: 12 / 04 / 2019 de 07h30 à 13h00
- **Début des reconnaissances:**
Date & heure: 12 / 04 / 2019 à 08h30
- **Ouverture du centre Média et des accréditations:**
Lieu : Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt
Date & heure: 12 / 04 / 2019 à 18h00 à 22h00 - 13 / 04 / 2019 à partir de 06h45
- **Vérifications techniques – plombage et marquage des composants**
Lieu: Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt
Date & heure: 12 / 04 / 2019 à 09h00
- **Mise au point "Shakedown" ou « Test Day » et horaire**
Lieu: Willekomstraat 8700 Tielt (au départ);
Date & heure : 10 / 04 / 2019 à 19h00 (fin 22h00)
- **Vérifications technique et administrative « Shakedown » :**
Lieu: "De Friethoek"-Wingensesteenweg,111-8700 Tielt:
Date & heure : 10 / 04 / 2019 de 16h00 à 19h00
- **Conférence de Presse BRC avant l'épreuve**
Lieu: Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt
Date & heure : 12 / 04 / 2019 à 17h00

- **Première réunion des Commissaires Sportifs**
Lieu : Europahal, Gen. Mazceklein, 8700 Tielt, salle de réunion au 1° étage:
Date & heure : 12 / 04 / 2019 à 18h30
- **Publication de la liste de départ pour l'Etape 1**
Lieu: tableau officiel d'affichage - Europahal, Gen. Mazceklein, 8700 Tielt
Date & heure : 12 / 04 / 2019 à 22h00
- **Départ du rallye**
Lieu : Podium-Europahal, Gen.Mazceklein , 8700 Tielt:
BRC: 13 / 04 / 2019 à 07h45
BRC-Criterium: 13 / 04 / 2019 après le départ BRC (environ 09h00)
- **Fin Du rally et cérémonie de podium/Remise des coupes**
Lieu: Podium-Europahal, Gen.Mazceklein,8700 Tielt:
BRC : 13 / 04 / 2019 à +/- 21h10
BRC-Criterium: 13 / 04 / 2019 à +/- 19h10
- **Conférence de Presse après l'épreuve:**
Lieu: Europahal, Gen Mazceklein, 8700 Tielt
Date & heure : 13 / 04 / 2019 à 22h00
- **Vérifications techniques finales:**
Lieu: Garage United Motors – Decaigny Opel, Lammersakker 18, 8700 Tielt
BRC: 13 / 04 / 2019 à +/- 21h30
BRC-Criterium 13 / 04 / 2019 à +/- 19h30
- **Heure de la publication du classement provisoire**
Lieu: Tableau officiel d'affichage – Europahal, Gen. Mazceklein, 8700 Tielt
BRC : 13 / 04 / 2019 à 23h00
BRC-Criterium: 13 / 04 / 2019 à 21h00
- **Heure de la publication du classement final**
Lieu: Tableau officiel d'affichage – Europahal, Gen. Mazceklein, 8700 Tielt
BRC 13 / 04 / 2019 à 23h30
BRC-Criterium: 13 / 04 / 2019 à 21h30

4. ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements

BRC: le 06 / 04 / 2019 à 12h00

BRC-Critérium: le 06 / 04 / 2019 à 12h00

4.2 Procédure d'engagement

Toute personne qui désire participer au 'TAC-rally' doit adresser la demande d'engagement dûment complétée en caractères imprimés, au secrétariat permanent avant le 06 / 04 / 2019 (l'engagement est disponible sur le site web www.tacrally.be)

Si cette demande est envoyée par télécopie, par Email ou 'online', l'original devra parvenir à l'organisateur, au plus tard 3 jours après la clôture des engagements, soit avant le 09 / 04 / 2019 à 12h00

Les membres d'équipes sont tenus d'indiquer lors de leurs demandes d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat BRC 2019 et/ou championnat PIRELLI Junior Rally Championship 2019 si applicable, conformément aux articles 5.4, 22.1 et 45.3.4 du BRC 2019.

4.3 Nombre d'engagements acceptés

Nombre maximum des engagés : 150 voitures.

Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art.3.15 Code Sportif International de la FIA).

Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA)

Classes :

BRC: Art. 4 du règlement sportif BRC 2019

BRC Critérium: Voir VARIANTE V1 du BRC 2019 – RACB Rally Critérium

Historiques: Voir VARIANTE V2 du BRC 2019 – Rallyes Historiques

4.4 Droits d'engagement

BRC :

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : € 750

- Sans cette publicité facultative proposée par l'organisateur : € 1500

BRC-Criterium :

- Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur : € 400 €

- Sans cette publicité facultative proposée par l'organisateur : € 800 €

Droits d'engagement « Shakedown » : € 50

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives,) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5 Informations détaillées sur le paiement

Seuls seront acceptés les règlements par (virement, carte de crédit..etc) à l'ordre de **Tieltse Automobielclub vzw au plus tard le 06 / 04 / 2019** mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention : «**TAC - RALLY 2019**».

Compte : Code IBAN : BE66 3850 0827 2143

Code SWIFT(bic) : BBRUBEBB

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement. Des paiements collectifs des droits d'engagement ne sont pas admis et seront remboursés, après avoir retenue 10 % pour frais d'administration.

Après le samedi 06 / 04 / 2019, le montant sera augmentée de €100 et devra être payée en espèces pendant l'enlèvement du road-book

Attention : pour les concurrents étrangers : les frais de change et de banque sont à leur charge !

Tout renseignement relatif au paiement est à demander à Chris Spiessens (+32 (0) 475438808 ou Email chris.christine@skynet.be .

4.6 Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé

- au cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements (31/03/2019) soit par fax ou par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés, le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

5. ASSURANCE

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales du RACB Sport, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en vigueur sur l'assurance obligatoire.

Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB et RACB Sport, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couvre :

- Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus :
5.000.000 € par sinistre
- Franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre
- La responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couvre:

- Dommages corporels : illimité
- Dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre

Les parcours de liaison ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6. PUBLICITÉ ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs (Art 18.8 du règlement sportif du BRC 2019)

La publicité facultative, ainsi que l'emplacement, seront décrits dans l'annexe 4.

Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ et durant toute l'épreuve.

7. PNEUMATIQUES (voir Art. 60 du règlement sportif BRC 2019)

7.1 Pneus à utiliser durant le rallye

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book). Les pneus du type « slick » sont interdits sous peine de disqualification. La présentation de la Tyre-card reprenant les pneus équipant la voiture sera exigée conformément à l'article 14.4 du règlement sportif BRC 2019

7.2 Lois nationales ou exigences spéciales

Pneumatiques cloutés : Les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le code de la route en vigueur

7.3 Quantité de Pneus

Conformément à l'article 60.1.5, pour cette épreuve, Le TAC-rally, la quantité maximale de pneus autorisés est de :

- 7.3.1 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation WR, WRC, S2000, RRC, VR5, RGT ou du groupe A8, NR4, VR4K et N4 est de **12** pneus
- 7.3.2 Pour les voitures utilisant une extension d'homologation VR2 et/ou inscrites au PIRELLI Belgium Junior Rally Championship est de **8** pneus

8. CARBURANT

8.1 Procédure de commande de carburant

suitant les art. 58 et 59 du règlement sportif du BRC 2019

8.2 Commande de carburant suivant art. 59.3 du règlement sportif du BRC 2019

GUTTS n.v, fournisseur agréé par le RACB Sport, sera présent comme "fuel supplier" officiel. Vous avez le choix entre différents carburants. Vous devez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service.

Prendre contact sur le site Gutts: <http://gutts.nl/shop/refueling-services.html>

1. Sélectionnez le type du carburant, la quantité et le rallye
2. Faites votre commande et payez
3. Pendant le rallye, le ravitaillement sera effectué par « Gutts Refuel Crew » dans la zone de ravitaillement.

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refueling zone»

Refuelingzone GUTTS : Galgenveldstraat, 8700 Tielt

8.3 L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant

8.4 Distribution du Carburant :

Il y aura deux zones de ravitaillement (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book. Adresse : Station 'Tielt Noord, Galgenveldstraat, 8700 Tielt - Paiement uniquement par carte bancaire.

9. RECONNAISSANCES

9.1 Procédure d'inscription

Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances et le numéro d'appel du Gsm d'un des membres de l'équipage.

Un signe distinctif, remis lors de l'enregistrement, devra être apposé sur le véhicule au coin supérieur droit de pare-brise, pendant les reconnaissances.

L'organisateur effectuera des contrôles.

Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25 du règlement sportif BRC 2019

9.2 Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales

Les reconnaissances obligatoires ne peuvent avoir lieu que :

- date : 12 / 04 / 2019

- heure : de 08h30 à 16h30

Chaque concurrent pourra bénéficier de 2 passages de reconnaissances au maximum.

Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle (voir roadbook).

Sanction

Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances à l'article **20.2 et 25** du règlement sportif du BRC 2019

10. VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

10.1 Documents à présenter :

- Licence du concurrent
- Licences de compétition des pilotes et copilotes
- Cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes
- Autorisation de l'ASN, pour tous les concurrents étrangers
- toutes les informations absentes sur le bulletin d'engagement (+ N° GSM pilotes)
- Certificat d'assurance de la voiture
- Documents d'immatriculation de la voiture

10.2 Echéancier

Lieu: Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt

Date et Horaire: 12 / 04 / 2019 de 07h30 à 13h00

11. VÉRIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1 Lieu et horaire des vérifications techniques

Lieu : Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt

Date et Horaire : 12 / 04 / 2019 à partir de 09h00

Le programme sera affiché au Tableau d'affichage officiel et sur le site web du rally (www.tacrally.be).

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

11.2 Equipement de sécurité de l'équipage :

Voir Article 26.1.2 du règlement Sportif du BRC 2019

11.3 Niveau de bruit :

94Db

11.4 Installation d'un système de suivi : (Art. 65.2 du règlement Sportif BRC2019)

Un système de suivi sera installé dans les véhicules participants. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

Le système de suivi placé sur les voitures pour ce rallye est GEODYNAMICS

12. AUTRES PROCÉDURES

12.1 Pointage en avance autorisé

Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'Etape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisée au CH n° : 14F

L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 33.2.11).

12.2 Conférence de Presse BRC avant l'épreuve :

Vendredi 12 / 04 / 2019 à 17h00 Lieu: Podium-Europahal, Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt

Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant l'épreuve sont priés d'y assister.

Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière

12.3 Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye : NL : 078051200 – FR :078051300

12.4 Comportement en cas d'accident

Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'**Art. 40.** du Règlement Sportif du BRC 2019

12.5 Point de contrôle des voitures après un accident

Lieu: Europahal (arrière), Gen. Mazcekplein , 8700 Tielt

12.6 Le parc d'assistance sera situé :

Lieu : Gen. Mazcekplein, Ringparking, Sportlaan

Toutes équipages devront prévoir un extincteur de 6kg visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture.

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seul la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré

12.7 Ouvreurs

Ouvreurs sont interdits pendant le rallye à la peine d'exclusion de l'équipage impliqué.

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

<u>Fonction</u>	<u>Couleur</u>	<u>Dénomination des chasubles</u>
Responsable ES	Bleu	Stage-commander
Starter	Rouge	Starter
Steward / Commissaire de route	Orange	Marshall / Security
Relations avec les concurrents	Rouge	Relation Competitor
Médecin	Blanche	Doctor

14. PRIX

14.1 Remise des coupes

BRC: Podium, Europahal – Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt

Date : 13 / 04 / 2019 à +/- 21h10

BRC-Criterium : Podium, Europahal – Gen. Mazcekplein, 8700 Tielt

Date : 13 / 04 / 2019 à +/- 19h10

14.2 Coupes

JOBFIXERS-BRC: Aux 1er, 2ème, 3ème du classement officiel de l'épreuve, pilote & co-pilote – 1ère Classe, pilote & co-pilote

Historic: Aux 1er, 2ème, 3ème du classement officiel de l'épreuve, pilote & co-pilote – 1ère Classe, pilote & co-pilote

BRC-Criterium: Aux 1er, 2ème, 3ème du classement officiel de l'épreuve, pilote & co-pilote – 1ère Classe, pilote & co-pilote

PIRELLI Belgian Junior Championship: Au premier du Classement « Junior », pilote & co-pilote

M Cup: Aux 1er, 2ème, 3ème du classement de l'épreuve, pilote & co-pilote

15. VÉRIFICATIONS FINALES

15.1 Vérifications finales –

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaires des contrôles

BRC:

Lieu: Garage United Motors – Decaigny Opel, Lammersakker 18, 8700 Tielt

Horaire : 13 / 04 / 2019 à +/- 21h30

BRC-Criterium:

Lieu: Garage United Motors – Decaigny Opel, Lammersakker 18, 8700 Tielt

Horaire : 13 / 04 / 2019 à +/- 19h30

15.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 500 €

15.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €

Montant du droit d'appel international (FIA): 6000 €

